

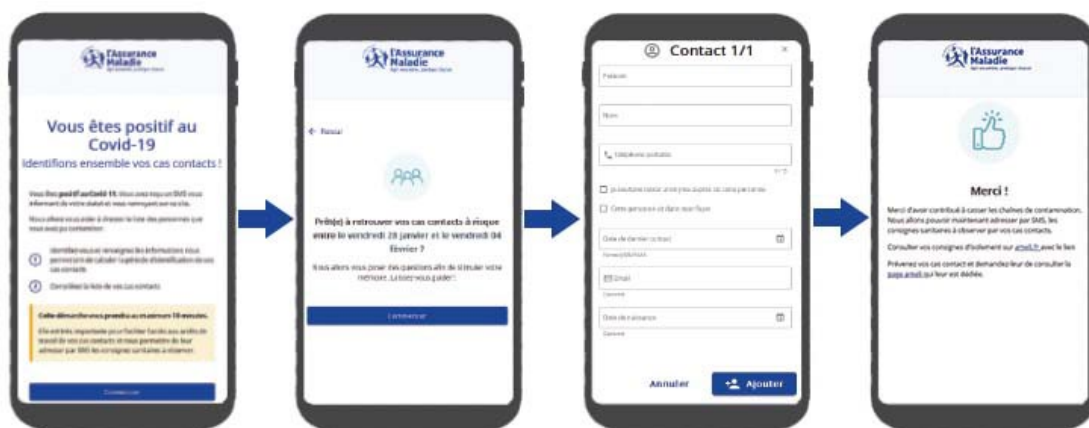
#Covid-19 #consignessanitaires #contact-tracing

Ouverture d'un nouveau téléservice pour lister ses cas contacts

Depuis le mois de février, l'Assurance Maladie met en ligne un nouvel outil pour aider à lutter contre l'épidémie de Covid-19 : le téléservice « [Lister mes cas contacts](#) ».

Il permet à toute personne testée positive au Covid-19 de lister ses cas contacts en ligne en l'aidant à identifier sa période de contagiosité et les situations à risque.

Accessible sur internet, 24h/24 et 7 jours sur 7, le remplir prend une dizaine de minutes maximum.



Compte tenu du nombre très élevé de contaminations, il est aujourd'hui demandé aux patients positifs de prévenir eux-mêmes leurs cas contacts.

Grâce à ce nouveau téléservice, l'Assurance Maladie pourra adresser très rapidement et directement des consignes sanitaires personnalisées à ces personnes contacts, notamment au regard de leur statut vaccinal.

Cette démarche les aidera également à organiser plus facilement leur prise en charge (test, arrêt de travail...). En effet, une fois enregistrées dans la base de données « Contact Covid » de l'Assurance Maladie, grâce à la déclaration effectuée par la personne positive, ces personnes contacts pourront plus facilement bénéficier de la prise en charge des tests de dépistage et, en cas d'impossibilité de télétravail, demander un arrêt de travail sur le site [declare.ameli.fr](#).

Le téléservice « [Lister mes cas contacts](#) » s'inscrit dans la continuité du site « Briser la chaîne » développé en novembre 2020 en partenariat avec l'ONG Bayes Impact et utilisé pendant toute l'année 2021.

Il complète utilement les outils déjà existants pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, notamment s'il devait s'agir de faire face à d'éventuelles nouvelles vagues de contaminations.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur [ameli.fr](#).

Contact :

groupe.communication.cpam-montdemarsan@assurance-maladie.fr

Tél. : 05 58 06 62 03